

**Rectorat d'Aix-Marseille (DASH-CT)**  
**Délégation Académique Sécurité**  
**Hygiène et Conditions de Travail**  
Tel : 04 42 95 29 72

**Dossier ECOLES**

Version octobre 2009

# **APPRENDRE à évacuer les locaux dans les écoles**

Ce dossier est destiné aux « **personnels chargés d'évacuation** »

# Obligations réglementaires des personnels, en cas d'évacuation

## 1) Les personnels de l'établissement (éducation nationale, mairie) :

- « **Les exercices d'évacuation sont obligatoires** dans les établissements scolaires, conformément à l'article R 33 du règlement de sécurité des établissements de type R de l'arrêté du 4 juin 1982 et circulaire n° 84-319 du 3 septembre 1984. Un scénario différent est obligatoire à chaque exercice.

- « **Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés** sous la responsabilité de l'exploitant. » (Article MS 51 de l'arrêté du 25 juin 1980). **Le directeur d'école est l'exploitant des locaux.**

- « **Des exercices pratiques**, ayant pour objet d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, doivent avoir lieu **au moins trimestriellement**.

Le premier exercice doit obligatoirement se dérouler **au cours du premier mois** de la rentrée scolaire » (article R 33 de l'arrêté du 4 juin 1982).

- « "**Des exercices pratiques doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire :**

le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée, les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité ".(Article R 33 de l'arrêté du 4 juin 1982 modifié), repris dans le BOEN N° 16 du 22 avril 2004.

## 2) Les personnels en charge d'élèves :

Article L.912-1 du **Code de l'éducation** : "Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves."

La Circulaire n° 83-550 du 15 novembre 1983 intitulée : « Enseignement des règles générales de sécurité dans les établissements scolaires », au chapitre III intitulé : « Rôles des enseignants en cas d'incendie et de panique », précise :

- ◆ **Le rôle des enseignants** en matière de sécurité est particulièrement important lorsque les usagers de l'établissement sont confrontés à un problème soudain et grave. Il en est ainsi notamment en matière d'incendie.
- ◆ **Malgré toutes les précautions qui peuvent être prises pour empêcher qu'un incendie éclate, un tel accident est toujours possible.**
- ◆ Il importe alors de réagir rapidement. Dans un incendie, les premières minutes comptent. **Les exercices d'alerte doivent être périodiquement organisés** dans les écoles. **Les enseignants doivent veiller à ce que tous les élèves qu'ils ont alors en charge** participent effectivement à l'exercice.
- ◆ Les enseignants peuvent aussi **profiter de la prérentrée**, pour faire, sous la conduite du directeur d'école, une visite des locaux afin de connaître les cheminements et les issues de secours. Cette procédure permettra de faire face éventuellement à une situation imprévue, qui peut être source de panique. Il importe de faire observer que **les concours extérieurs à l'école (mairie, centre de secours,...)**, si précieux qu'ils puissent être, **ne peuvent en aucun cas ni se substituer à l'action éducative des enseignants ni l'ignorer.**

## ***Définition et mission des « Personnels chargés d'évacuation »***

Le public présent dans l'école est sous la responsabilité du directeur d'école pendant le temps scolaire (classe, récréation) et sous la responsabilité du personnel de mairie hors temps scolaire (cantine, sieste).

Le public doit être encadré par du personnel chargé d'évacuation présent à chaque activité de la journée.

### **1) Qui sont les « personnels chargés d'évacuation » ?**

- les **enseignants** sont chargés de **l'évacuation des enfants** présents dans leur salle de classe ou tout autre espace de l'école où ces enseignants ont des enfants en responsabilité.
- certains **personnels non enseignants** seront également chargés de **l'évacuation des enfants** qui sont présents dans les locaux où ces personnels exercent leur mission : les assistants d'éducation, les ATSEM, d'autres personnels-mairie (cuisine), ... etc ...
- Le directeur d'école devra prendre en compte toutes les personnes présentes dans l'école pendant la durée de l'évacuation (parents, employés mairie, société extérieure de maintenance)

### **2) La mission d'un « personnel chargé d'évacuation » :**

- Avant l'exercice, il a pour mission d'informer les élèves et /ou les personnels qu'il devra encadrer lors de l'exercice. Il doit connaître tous les trajets d'évacuation possibles;
- Pendant l'exercice d'évacuation, il a une mission d'encadrement des personnes à évacuer, en faisant respecter les consignes générales d'évacuation des locaux dont l'imprimé doit être apposé dans chaque local. Vous trouverez ce modèle de fiche « Consignes en cas d'évacuation des locaux ».

## La séquence d'information, avant chacun des trois exercices

**Avant chaque exercice**, le chargé d'évacuation parcourt le trajet complet, à partir du local à évacuer vers le point de rassemblement, pour repérer les éléments suivants :

- le plan d'évacuation de l'étage situé dans les couloirs
- les flèches vertes qui donnent la direction normale de l'évacuation.

### **1<sup>er</sup> exercice, Séquence d'information :**

Le directeur informe le chargé d'évacuation de la date et de l'heure approximative de l'alarme.

La séquence d'information des élèves aura lieu quelques instants avant le déclenchement de l'alarme. Vous exploiterez la page suivante avec les enfants (ou vous expliquerez les consignes aux adultes que vous serez appelé à encadrer pendant l'exercice).

- a) Vous allez faire la lecture de la fiche de « Consignes générales en cas d'évacuation » qui est affichée près de la porte, en la commentant si nécessaire).
- b) Vous demanderez aux élèves d'être attentifs au cours de l'évacuation du bâtiment afin de repérer les flèches vertes qui indiquent le circuit d'évacuation prévu. Ce type de signalisation est le même dans tous les Etablissements Recevant du Public (cinéma, grande surface, cirque, etc.).
- c) Vous reprendrez votre travail normal, dans l'attente du déclenchement de l'alarme.

### **2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> exercices, Séquence de formation :**

Vous aurez été personnellement informé de la date de l'alarme et seulement de la demi-journée concernée (matin ou après-midi, sans préciser l'heure). La séquence d'information aura lieu au tout début de cette demi-journée.

- a) Vous justifiez encore une fois le fait d'apprendre à évacuer pour limiter les conséquences des éventuelles catastrophes, que ce soit dans cet établissement scolaire ou dans n'importe quel Etablissement Recevant du Public.
- b) Vous faites la lecture de la fiche de « Consignes générales en cas d'évacuation » en insistant sur les points à améliorer dans ces exercices.
- c) Vous reprendrez votre travail normal, dans l'attente du déclenchement de l'alarme.

Si la voie normale d'évacuation était rendue impraticable (pour le 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> exercice, ce n'est pas impossible !), vous chercheriez une autre voie d'évacuation, ou une autre solution pour évacuer, ou pour rester éloigné du départ de feu, à l'abri dans un local donnant sur une façade pour vous signaler et attendre l'arrivée des secours.

## Séquence d'information

### Le message essentiel à faire passer aux enfants :

« Un exercice d'évacuation n'est pas une récréation, c'est un apprentissage ; on apprend à évacuer comme on apprend à jouer au ballon, en s'y exerçant plusieurs fois » pour :

- Etre capable d'identifier le signal d'évacuation.
- Etre capable d'identifier le fléchage d'évacuation et de le suivre jusqu'à la sortie.
- Etre capable d'identifier dans chaque établissement recevant du public (cinéma, grande surface, etc.) le fléchage d'évacuation similaire à celui de l'école.
- Etre capable de se rassembler autour du maître au point de rassemblement et de répondre à l'appel de son nom.
- Etre capable de rentrer dans les locaux, avec le maître, à la fin de l'exercice et sans désordre.

### Message d'information:

- a) On va entendre une sonnerie particulière, assez forte. Il faudra la reconnaître pour faire la différence avec la sonnerie habituelle des entrées et sorties de classe. Cette sonnerie spéciale signifie qu'il faut sortir rapidement des bâtiments de l'école et s'en éloigner.
- b) Chacun arrêtera ce qu'il est en train de faire (le maître et les enfants) ; on ne rangera rien, on emportera rien (sauf le maître qui emportera son cahier d'appel !).
- c) Le maître (ou la maîtresse) montrera la porte par où on va tous quitter le local.
- d) On fermera les fenêtres et on quittera le local en restant bien groupés et sans se dépêcher.
- e) Le maître sortira le dernier (il fermera la porte mais sans la verrouiller).
- f) Le maître montrera la direction à prendre (à droite, à gauche ou en face).
- g) Pendant le cheminement tout le monde gardera le silence, cela permettra d'entendre les appels, les cris, les plaintes.
- h) On se rassemblera dans la cour à un endroit précis. Cet endroit précis aura été défini et noté sur la fiche de consignes affichée dans chaque local.
- i) Le maître fera l'appel nominatif des enfants et le directeur passera chercher le résultat de l'appel. Un carton de couleur rouge ou verte permettra d'indiquer les groupes complet (verte) ou les groupes où il y a des absents (rouge).
- j) La fin de l'exercice sera signalée par le directeur d'école par tous moyens prévus à l'avance et connus de tout le monde (sifflet à roulettes ou autre ...).
- k) On rentrera normalement en classe. Sur le chemin du retour, le maître attirera l'attention des enfants sur les indications affichées sur le circuit qu'on a pris pour sortir (les indications « issue de secours », les « flèches vertes », les « blocs d'éclairage de sécurité » au cas où le courant serait coupé et où il ferait sombre, ...).
- l) Après être revenus en classe, on reparlera de tout ça 5 minutes pour voir si c'était bien, s'il y a des choses à améliorer pour la prochaine fois, s'il y a des questions à poser ... ou des explications à donner
- m) Il y aura 2 autres exercices comme ça dans l'année, un au mois de décembre et un au mois de février. Et plus tard, au collège ou au lycée, il y aura toujours 3 exercices par an.
- n) Le maître ou l'adulte complètera la fiche bilan de l'exercice et la remettra au directeur avant la fin de la demi-journée.

Et la classe reprendra son travail normal ...

Date de la dernière mise à jour de cette fiche : .....

## Consignes d'évacuation des locaux

**Dès le déclenchement du signal d'alarme, la personne chargée de l'évacuation récupérera le cahier d'appel et organisera l'évacuation dans le respect des consignes suivantes :**

- ➔ Laissez vos affaires sur place.
- ➔ Fermez les fenêtres.
- ➔ Coupez les énergies (si des consignes particulières sont affichées).
- ➔ Quittez le local rapidement mais sans précipitation, en suivant la direction qui vous sera donnée.
- ➔ Fermez les portes, sans verrouiller les serrures.
- ➔ Ne revenez jamais en arrière pendant l'évacuation.
- ➔ Restez groupés sur tout le trajet d'évacuation.
- ➔ Suivez le fléchage lumineux de couleur verte.
- ➔ Pour ce local, la zone de rassemblement et le point d'appel se trouvent : .....
- .....  
Votre groupe se rassemblera à cet endroit précis pour un appel nominatif.
- ➔ Vous ne retournerez dans le local qu'après y avoir été autorisés et accompagnés de la personne chargée d'évacuation.

Cette fiche sera affichée à l'intérieur de chaque local. Elle sera placée près de chaque porte de sortie du local, sur le mur et à hauteur des yeux, et toujours bien visible, que la porte soit ouverte ou fermée.

# EXERCICE D'EVACUATION

## Bilan ponctuel des personnels chargés d'évacuation

Document à compléter aussitôt après l'exercice et à remettre sans délai au directeur

Sigle et nom complet de l'école :

Adresse et tél :

Nom et prénom de la personne chargée d'évacuation qui établit ce bilan ponctuel :

.....

fonction, qualité ou spécialité : .....

### Caractéristiques de l'exercice :

**Le jour de l'exercice :**

a) Jour et date : .....

Heure : .....

b) Désignation complète du lieu, zone ou local évacué :

.....

c) Nombre de personnes qui ont évacué ce lieu :

Enfants : ...

Adultes : .....

Personnes à mobilité réduite : .....

Autres personnes (parents d'élèves, visiteurs occasionnels, etc.) : .....

### Respect de la réglementation et des consignes :

#### 1) Avant de quitter le local à évacuer :

a) Vous avez entendu le signal d'alarme pour évacuation, de manière très évidente, en tenant compte du bruit ambiant dans le local :  oui  non

b) l'ordre d'évacuer a été donné immédiatement, dès le début du signal d'alarme :  oui  non

c) Vous avez fermé (ou fait fermer) les fenêtres :  oui  non

d) Vous avez indiqué au groupe la direction à prendre dès la sortie du local :  oui  non

e) Les personnes évacuées ont laissé leurs affaires dans le local :  oui  non

f) Vous avez seulement emporté la liste des personnes présentes dans le local ainsi que cette fiche de bilan ponctuel recto verso :  oui  non

g) Vous avez vérifié que personne ne restait dans le local évacué :  oui  non

h) Vous avez fermé les portes sans les verrouillées :  oui  non

i) L'évacuation du local s'est faite sans bousculade notable :  oui  non

et si non, la bousculade vous a semblé être due à une cause (ou plusieurs) parmi les suivantes :

sol encombré  mobilier gênant  allée de largeur insuffisante  comportement agité

autre cause :

.....

... / ...

Page RECTO

## 2) Entre le local à évacuer et la « zone de rassemblement » :

- a) Au cours du trajet entre le local évacué et la « zone de rassemblement », les personnes évacuées sont toujours restées bien groupées auprès de vous :  oui  non
- b) Nombre de personnes du groupe qui sont retournées en arrière pendant l'évacuation : .....
- c) Le trajet s'est déroulé sans bousculade notable :  oui  non  
et si non, la bousculade vous a semblé être due à une cause (ou plusieurs) parmi les suivantes :  
 un sol encombré  du mobilier gênant  un comportement agité  
 une voie de circulation de largeur insuffisante, à l'endroit suivant : .....  
 autre cause :  
.....
- d) Vous connaissiez la zone de rassemblement où vous deviez vous rendre :  oui  non

## 3) Arrivée à la « zone de rassemblement » et au « point d'appel » :

- a) Vous connaissiez le repère du « point d'appel » particulier à votre groupe :  oui  non
- b) Le « point d'appel » particulier à votre groupe était matérialisé de façon évidente :  oui  non
- c) Votre groupe s'est rassemblé autour de vous, bien séparé des autres groupes :  oui  non
- d) Vous avez fait un appel individuel et nominatif des personnes de votre groupe :  oui  non
- e) Le groupe était au complet :  oui  non  
et si non, combien de personnes manquaient à l'appel ? .....
- f) Vous avez remis immédiatement la liste des personnes manquant à l'appel au directeur :  oui  non
- g) Vous avez entendu de manière évidente le signal particulier de fin d'exercice pour regagner votre local avec votre groupe :  oui  non
- h) Le retour dans le local s'est passé de manière satisfaisante :  oui  non  
Et si non, notez vos observations :  
.....  
.....  
.....
- i) Dans le cas d'une véritable catastrophe nécessitant de s'éloigner davantage des bâtiments, s'il avait fallu se rendre à la « zone de rassemblement sécurisée » prévue pour la mise en sûreté des élèves, connaissez-vous cet endroit précis ?  oui  non  
Connaissez-vous les procédures à adopter dans ce cas particulier ?  oui  non

## 4) Tout ce que vous auriez envie de dire après cet exercice :

.....  
.....  
.....

Date : .....

Signature de la personne

qui a établi ce bilan :

# BILAN GENERAL d'un exercice d'évacuation dans une école

Sigle et nom complet de l'école :

Adresse et tél :

**1) Caractéristiques de l'exercice :**     1<sup>er</sup>     2<sup>ème</sup>     3<sup>ème</sup>

Jour et date : .....    Heure : .....

Nombre total de personnes évacuées :    Elèves : ....    Adultes : .....

Personnes à mobilité réduite : .....

Autres (parents d'élèves, visiteurs occasionnels, etc.) : .....

**Scénario de l'exercice :** .....

a) **L'exercice était programmé:**  oui     non

b) **Les personnes suivantes étaient prévenues de l'exercice :**

- les « chargés d'évacuation » étaient prévenus :     du jour     de l'heure     ni l'un,  
ni l'autre

- les élèves étaient prévenus:     du jour     de l'heure     ni l'un, ni l'autre

- les personnels étaient prévenus de l'exercice :     du jour     de l'heure     ni l'un, ni l'autre

c) Une séquence **d'information à l'évacuation** a été faite dans tout l'établissement :  oui     non

si oui,     quelques minutes avant l'exercice     quelques heures avant     quelques jours avant

Quels ont été les principaux éléments d'information à l'évacuation ?

en direction des personnels : .....

en direction des élèves : .....

d) Combien de « **bilans ponctuels des personnels chargés d'évacuation** » ont été remis aux personnels,  
avant l'exercice ?    A des personnels enseignants, nombre : ....

A des personnels non enseignants, nombre : .....

Combien de bilans complétés ont été retournés au directeur d'école ? .....

e) **Temps mis** pour évacuer les locaux : .....

## 2) Respect de la réglementation et des consignes :

**Avant de quitter les locaux à évacuer :**

a) A partir de quel endroit, l'alarme a t'elle été déclenchée? : .....

b) Le déclenchement du signal d'alarme a été fait sans difficulté :     oui     non

c) Le signal d'alarme a été entendu de manière évidente dans tous les locaux :  oui     non

d) Les fenêtres ont toutes été fermées :     oui     non

e) Les portes ont toutes été fermées avec toutes les serrures déverrouillées :     oui     non

f) Les énergies ont été coupées dans les locaux à consignes particulières :     oui     non  
si oui, dans quels locaux : .....

- g) Les affaires des personnes évacuées sont toutes restées dans les locaux:  oui  non
- h) Les personnels chargés d'évacuation avaient chacun leur liste d'appel :  oui  non
- i) Combien de personnes sont retournées en arrière, pendant l'évacuation ? Elèves : ... Adultes : ...
- j) Il n'y avait plus personne dans les locaux évacués :  oui  non
- k) Qu'avez-vous mis en oeuvre pour avoir la certitude que plus personne n'était présent dans l'ensemble des locaux de l'établissement ? .....  
.....
- l) Au cours du trajet compris entre les locaux évacués et la « zone de rassemblement », l'évacuation s'est faite sans bousculade  oui  non  
et si non, la cause de cette bousculade vous a semblé être due à une ou plusieurs des causes suivantes :  
 un sol encombré     du mobilier gênant     un comportement agité  
 une voie de circulation de largeur insuffisante, à l'endroit suivant : .....  
 une autre cause :  
.....
- m) Dans la « zone de rassemblement », les « points d'appel » de chaque groupe étaient bien matérialisés et connus des chargés d'évacuation :  oui  non
- n) Pendant l'appel, les groupes étaient bien séparés les uns des autres :  oui  non
- o) Un appel individuel et nominatif de chaque groupe a été fait :  oui  non
- p) Le groupe était au complet :  oui  non
- q) Les listes des personnes manquant à l'appel ont été remises immédiatement au directeur d'école ou à la personne déléguée, Mme ou M ..... :  oui  non
- r) Le signal particulier de fin d'exercice pour regagner les locaux a été bien entendu :  oui  non
- s) Le retour dans les locaux s'est passé de manière satisfaisante :  oui  non
- t) S'il avait fallu se rendre ensuite à la « **zone de rassemblement sécurisée** », dans la cas d'une attente trop longue avant de pouvoir regagner les locaux ou l'arrivée des parents.  
- cet endroit a déjà été identifié par l'établissement :  oui  non  
- les personnels chargés d'évacuation connaissent cet endroit :  oui  non  
- les procédures à adopter dans ce cas sont établies et connues :  oui  non

Le prochain exercice d'évacuation aura lieu dans le courant du mois de : .....

Date : .....

Signature du directeur d'école

:

**Ce bilan sera inséré dans le registre de sécurité incendie**

## Préambule

Le décret n° 95-260 du 10 mars 1995 impose aux ERP neufs (établissements recevant du public) de répondre à certains critères d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les établissements existants doivent pour les parties ouvertes au public, permettre à ces personnes d'accéder et circuler afin de pouvoir recevoir les informations diffusées.

Un décret du 17 mai 2006 et deux arrêtés du 1<sup>er</sup> août 2006 imposent l'évolution fonctionnelle et conceptuelle pour le bâti.

## Personnes à mobilité réduite

Une personne à mobilité réduite peut être définie sur quatre critères :

- handicap moteur
- handicap visuel
- handicap auditif
- handicap mental

Ces personnes qui doivent avoir la même « égalité d'accès » que les personnes valides n'ont pas la même « égalité dans l'évacuation ».

## Exercices d'évacuation

Les personnes à mobilité réduite doivent **impérativement évacuer** les locaux face à un incendie, fuite de gaz, séisme, etc.

De ce fait pour prendre en compte ces personnes, il va falloir mettre en place une stratégie qui permettra d'évacuer tout le monde en établissant des consignes d'évacuation.

Ces consignes prendront en compte le matériel existant et les personnes présentes dans l'établissement.

Cette stratégie devra définir deux options :

- évacuation vers le point de rassemblement (à privilégier)
- évacuation vers une zone refuge, en présence d'un personnel s'il s'agit d'un élève (demander à la Commission de Sécurité les lieux appropriés). Ce choix ne pourra mis en œuvre qu'à la suite de l'avis de la Commission de Sécurité.

C'est seulement après plusieurs exercices que l'on pourra évacuer ces personnes en toute connaissance des problèmes que l'on rencontrera avec chaque handicap et de la conception des bâtiments.

## Préparation des exercices d'évacuation

La préparation se fera sous l'autorité du directeur d'école et pourra faire l'objet d'une communication en conseil d'école.

- lister les personnes ayants un handicap et localisation de ces dernières à chaque moment de la journée. Le handicap peut être permanent ou temporaire.
- Qu'elle est la manière qui présentera le moins d'inconvénients à cette personne pour se faire porter jusqu'au point d'appel. En effet, la technique ne sera pas la même selon le handicap (mise en place d'un protocole avec les parents, le médecin scolaire, les pompiers).
- Qui aidera ces personnes pendant l'évacuation, l'appel, la mise en sûreté et le retour dans les locaux quand l'ordre sera donné par le directeur d'école. Prendre en compte les caractéristiques physiques du ou des porteurs.

Cette phase terminée, les consignes d'évacuation devront élaborées et consignées dans le registre de sécurité afin d'indiquer à chaque personne concernée quel rôle et fonction dans la prise en charge de ces personnes en omettant pas non plus de quel matériel, local elle disposera pour mener avec succès cette opération de mise en sûreté.

### **Exercices d'évacuation**

Ils ont pour but d'entraîner les personnes aux diverses techniques de portage.

- portage à l'aide d'une chaise
- portage à l'aide des chaises spécialement conçues pour les escaliers munies de plusieurs roues auxiliaires et autres accessoires.
- Portage à bras.

Ces transports nécessitent, pour être efficaces, **de l'entraînement** de la part du ou des porteurs et de la personne portée. Ce transport impose des mouvements qui peuvent être épuisants et ou dangereux et sans entraînement préalable, il peut s'avérer que le porteur et/ou la personne transportée se blesse (nt).

Une personne transportée à bras n'aura plus aucune autonomie et il faudra mettre du matériel permettant de la reposer une fois mise en sûreté (chaise, fauteuil roulant, etc.).

### **Conclusion**

Chaque année, plusieurs départs de feu ont lieu dans nos établissements pour diverses raisons. Le risque incendie ne peut être totalement éliminé.

Les derniers incendies où des victimes ont été recensées montrent que la plus part du temps l'origine de ces décès est due uniquement au manque de connaissances des règles de base soit par refus d'admettre le risque ou tout simplement par ignorance.

Il est donc important d'apporter cette connaissance par des exercices d'évacuation incluant chaque heure de la vie de l'établissement (cours, inter cours, demi pension, récréation).

Les exercices seront faits jusqu'à résolution de tous les problèmes pour valider les consignes générales d'incendie et particulières d'incendie que doit élaborer tout ERP et les consignées dans le registre de sécurité.

Plusieurs solutions, à coût raisonnable, peuvent assurer l'intégrité de tout le public présent dans l'ERP.

Un affichage sous forme de plan devra indiquer le cas échéant la zone de refuge choisie uniquement par la Commission de Sécurité qui visite périodiquement l'établissement.

### **Textes de référence :**

- Code de la Construction et de l'Habitation
- Code de l'Urbanisme
- Arrêté du 25 juin 1980 « *règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public* ».
- Arrêté du 2 juin 1982 « *Établissements du type R* » « *Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement* »
- Le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 « *Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité* ».
- Arrêté du 27 juin 1994 fixant les dispositions d'accessibilité dans les lieux de travail.

## LES CLES DE REUSSITE D'UNE EVACUATION

- Déterminer une zone d'appel éloignée des bâtiments (+ de 8 m pour éviter la chute de matériaux probable au bout de 4mn) et ne gênant pas la rapidité des secours (ils sont là en 10 minutes).
- Déterminer une zone sécurisée où personnel et élèves seront à l'abri des aléas climatiques.
- Matérialiser les classes au sol, sur un mur, sur un panneau créé à cet effet, ... afin que tous se retrouvent au bon endroit. C'est à cet endroit qu'un appel nominatif sera fait avec un cahier d'appel. Attention aux appels informatisés qui ne prévoient pas toujours un support papier.
- Elaborer et afficher les consignes d'évacuation dans chaque local.
- Eviter les étranglements en divisant le nombre de personnes à évacuer par le nombre d'issues disponibles à chaque niveau. Temps pour évacuer : < à 3mn 30 s.
- Elaborer les consignes particulières et signifier aux personnels les tâches qu'ils auront à effectuer pour faciliter l'intervention des secours et pour mener à bien la phase d'appel qui sera chargé de recenser auprès des chargés d'évacuation les absents. Temps pour effectuer l'appel : < 10mn. Des cartons de couleur verte et rouge, destinés aux chargés d'évacuation, pourraient indiqués :
  - Vert : groupe complet
  - Rouge : il manque une ou des personne(s) à l'appel.

Cette procédure rendra plus rapide le travail de(s) personne(s) chargée(s) de récolter le résultats des appels des différents groupes en occultant les cartons verts.

- Former une équipe de 1<sup>ère</sup> intervention capable d'intervenir sur tout feu naissant à l'aide des extincteurs présents dans l'établissement.
- Former et recenser les secouristes présents dans l'établissement qui pourraient aider le personnel infirmier.
- Déterminer le besoin en matériel pour mener à bien cette opération à savoir :
  - o fiches réflexes
  - o clés de l'établissement
  - o matériel de communication
  - o listes des élèves, emploi du temps, annuaire de crise, chasubles.
- Faire un exercice lors de travaux intérieurs ou extérieurs pouvant gêner le déroulement de l'évacuation et modifier le cheminement si nécessaire.
- Demander au passage de la Commission de Sécurité de vous montrer les zones de refuge où des personnes pourraient se confiner en cas d'impossibilité d'évacuer.
- Mettre des observateurs qui jugeront particulièrement la prise en charge des personnes à mobilité réduite, elles doivent obligatoirement en effet participer aux exercices.